

CONSEIL COMMUNAL DU 22 MAI 2008
Condensé des points de la séance

Préambule

Interpellation d'un citoyen (Monsieur Jean-Louis CLOSSET) qui souhaite intervenir à propos des travaux qui seront réalisés à Hermée, rue Devant la Ville. Celui-ci explicite son intervention de la manière suivante :

- les éclaircissements sur l'attitude de certains commerçants lors des propositions de rénovation des emplacements de stationnement sur notre centre commercial.
- les craintes face au déroulement des travaux devant les commerces de Hermée.
- nos attentes pour que ces travaux engendrent le moins d'impact négatif sur l'activité commerciale.

1. Informations.

Approbation par le Collège provincial en séance du 10 avril 2008 du budget en y apportant des rectifications pour l'exercice 2008.

2. Règlements de police.

- Règlement de police rendant obligatoire le stationnement sur le trottoir situé du côté des numéros impairs de la rue des Ecoles à 4684 Haccourt, section comprise entre l'immeuble n°47 et le carrefour formé avec la rue Riga.
- Règlement de police rendant obligatoire le stationnement sur le trottoir situé du côté des numéros pairs de la rue Riga à 4684 Haccourt, section comprise entre l'immeuble n°50 et le carrefour formé avec la cour Riga.

3. I.I.L.E. – Assemblée générale ordinaire du 16 juin 2008.

Le Conseil communal voudra bien faire savoir s'il entend se prononcer sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'I.I.L.E., auquel cas il y aura abstention de la Commune d'Oupeye pour les points relatifs à l'approbation des comptes et à la décharge aux administrateurs.

4. Avantages en nature – Ratification.

Le Conseil communal voudra bien ratifier la décision du Collège communal du 14 mai 2008 décidant à l'occasion de l'organisation d'un jogging de promotion d'accorder un avantage en nature constitué de prêt de matériel communal (échoppes, barrières nadar, tables, chaises, ...) estimé au montant de 336,83 €

Le Conseil communal voudra bien ratifier la décision du Collège communal du 14 mai 2008 décidant à l'occasion de l'accueil de la finale nationale du Concours « Miss Italia in Belgio » en mai 2008 d'accorder un avantage en nature constitué de la mise à disposition de diverses salles communales, de boissons pour le vernissage et de mise à

disposition de main d'œuvre pour le placement de l'infrastructure. Le montant de l'avantage est estimé à 6.930 €

5. A.S.B.L. Château d'Oupeye – Modification budgétaire n°1 de 2007 – Approbation.

Le Conseil communal voudra bien approuver la modification budgétaire n°1 de 2007 de l'A.S.B.L. Château d'Oupeye arrêtée aux montants suivants :

RECETTES	:	1.493.566,05 €
DEPENSES	:	1.491.896,30 €
SUBSIDE ORDINAIRE	:	155.000,00 €
BONI	:	1.669,75 €

6. Vérification de l'encaisse communale.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de l'encaisse communale pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 mars 2008 arrêtée au montant de 16.445.558,75 €

7. Ouverture d'une classe supplémentaire, à mi-temps, à partir du 21 avril 2008 à l'école d'Oupeye.

L'école maternelle d'Oupeye ayant atteint pendant une période de 8 demi-jours répartis sur 8 journées, la norme supérieure permettant le subventionnement d'un emploi à mi-temps, le Conseil communal voudra bien décider de créer un emploi supplémentaire à mi-temps à partir du 21 avril 2008 jusqu'au 30 juin 2008.

8. Plan général d'urgence et d'intervention – Approbation.

Conformément à l'article 2 ter de la loi sur la protection civile du 31 décembre 1963, le Bourgmestre établit dans chaque Commune, un plan général d'urgence et d'intervention qui prévoit les mesures à prendre et l'organisation des secours en cas d'évènements calamiteux, de catastrophes ou de sinistres.

Après avoir reçu l'agrément du Conseil communal, les PGUI sont soumis à l'approbation du Gouverneur de Province.

L'Arrêté royal du 16 février 2006 a déterminé le contenu des différents PGUI, leurs modalités d'établissement ainsi que leur structure organisationnelle et fonctionnelle.

Le Conseil communal est invité à agréer le plan général d'urgence et d'intervention de la Commune d'Oupeye.

9. Acquisition de deux véhicules – Modification au cahier spécial des charges.

En sa séance du 20 mars 2008, le Conseil communal décidait du mode de passation du marché public relatif à l'acquisition de deux véhicules pour un montant estimé de 60.000 €T.V.A.C.

Le dossier a donc été transmis dans le cadre de la tutelle générale au Ministère de la Région Wallonne qui formule une remarque sur le cahier des charges.

Le Conseil communal est invité à remplacer dans le cahier des charges au point I.10 : « le soumissionnaire est libre de proposer des variantes dans son offre. Ces variantes doivent toutefois être mentionnées à part et être motivée » par le texte suivant : « Les variantes libres sont interdites ».

10. Acquisition d'une autolaveuse pour le Hall omnisports d'Oupeye – Approbation des conditions et mode de passation du marché.

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée en urgence relatif à l'acquisition d'une autolaveuse pour le Hall Omnisports d'Oupeye estimé au montant de 6.500 €T.V.A.C. et approuver le cahier spécial des charges.

Aucun crédit n'est prévu au budget 2008. La machine actuelle est en panne et certaines pièces ne sont plus disponibles.

11. Acquisition de deux modules scolaires pour l'école d'Heure-Le-Romain Cité – Abandon de la procédure en cours et engagement d'une nouvelle - Approbation du cahier spécial des charges.

Le Conseil communal en sa séance du 20 mars 2008 décidait de passer un marché par procédure négociée estimée à 63.100 €T.V.A.C. en vue de l'acquisition d'un module scolaire de deux classes destiné à l'école communale Jules Brouwir à Heure-Le-Romain.

Lors de la séance d'ouverture des offres, il est apparu que la société la moins disante dépassait nettement le seuil accepté en procédure négociée, à savoir 67.000 €T.V.A.C.

Afin de ne pas risquer une annulation de l'attribution par les autorités de tutelle et en vue de respecter la législation sur les marchés publics, le Collège échevinal en sa séance du 30 avril 2008, a décidé de proposer au Conseil communal de lancer une nouvelle procédure d'adjudication publique pour l'acquisition du module.

12. Aménagement du centre de Hermée – Décompte final – Prise de connaissance et acceptation de la dépense.

Par décision du 30 avril 2008, le Collège communal a approuvé l'état d'avancement n°12 et le décompte final pour le chantier « aménagement du centre de Hermée » en insuffisance de crédits budgétaires.

Le montant budgétaire engagé était de 933.000 € sur l'exercice 2006 et 12.600 € sur l'exercice 2007.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de ladite décision et en accepter la dépense.

13. Réalisation d'emprises en sous-sol dans le cadre des travaux d'égouttage et de réfection de voirie de la rue Wérihet à Vivegnis.

Dans le plan triennal 2007-2009, étaient repris les travaux d'égouttage et de réfection de la voirie de la rue Wérihet à Vivegnis. Ceux-ci nécessitent l'acquisition à titre gratuit d'emprises en sous-sol chez deux particuliers rue Sondeville 45 et rue de Hermalle 110.

Le Comité d'Acquisition d'Immeubles sera chargé d'établir les actes d'acquisition d'emprises tel que déterminé par le plan dressé par le Bureau de Géomètres en date du 5 mai 2008.

14. Octroi de primes à la réhabilitation – Ratification.

Le Conseil communal voudra bien ratifier la décision du Collège communal du 30 avril 2008 décidant d'accorder des primes à la réhabilitation pour un montant total de 8.565,17 €

Ces primes sont relatives à des demandes antérieures à l'abrogation du règlement en date du 1^{er} mars 2007.

Le Conseil communal est donc compétent pour attribuer ces avantages financiers.

15. Présentation du bilan du séjour à Gourcy.

Présentation par Madame l'Echevine des Affaires humanitaires.

16. Questions orales.

17. Approbation du projet de procès-verbal de la séance publique du 24 avril 2008.

18. Personnel communal – Demande de mise à la retraite d'un agent.

- un ouvrier définitif E3 à la date du 30 juin 2008.

19. Personnel communal – Prolongation de fonctions supérieures.

- Prolongation des fonctions supérieures de chef de service administratif à un membre du personnel pour une nouvelle période de 6 mois débutant le 1^{er} juillet 2008.
- Prolongation des fonctions supérieures de chef de service administratif à un membre du personnel pour une nouvelle période de 6 mois débutant le 1^{er} juillet 2008.
- Prolongation des fonctions supérieures de chef de service administratif à un membre du personnel pour une nouvelle période de 6 mois débutant le 1^{er} juillet 2008.
- Prolongation des fonctions supérieures de chef de service administratif à un membre du personnel pour une nouvelle période de 6 mois débutant le 1^{er} septembre 2008
- Prolongation des fonctions supérieures de chef de bureau technique à un membre du personnel pour une nouvelle période de 6 mois débutant le 1^{er} septembre 2008.

20. Personnel communal – Mises en disponibilité.

- Une employée d'administration définitive, du 10 mai au 31 juillet 2008.
- Un ouvrier définitif, du 1^{er} avril au 30 juin 2008.

21. Prolongation du détachement d'un directeur d'école au Conseil de l'Enseignement – Ratification.

- Un directeur d'école, du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009.

22. Personnel enseignant –Ratification de désignations temporaires.

- Ratification de la désignation à temps plein d'une institutrice maternelle à partir du 5 mai 2008.
- Ratification de la désignation à temps plein d'un instituteur primaire à partir du 16 avril 2008.
- Ratification de la désignation à temps plein d'une institutrice primaire à partir du 21 avril 2008.
- Ratification de la désignation à temps plein d'une institutrice primaire à partir du 24 avril 2008.
- Ratification de la désignation à temps plein d'une institutrice primaire à partir du 14 avril 2008.
- Ratification de la désignation à mi-temps d'une institutrice maternelle à partir du 28 avril 2008.
- Ratification de la désignation à mi-temps d'une institutrice maternelle à partir du 21 avril 2008.
- Ratification de la désignation à mi-temps d'une institutrice maternelle à partir du 7 avril 2008.
- Ratification de la désignation à temps plein d'une institutrice maternelle à partir du 7 avril 2008.
- Ratification de la désignation à temps plein d'une institutrice maternelle à partir du 8 avril 2008.

23. Personnel enseignant – Mise en disponibilité pour cause de maladie d’une institutrice primaire.

- Une institutrice primaire, à partir du 18 février 2008.

24. Personnel enseignant – Mise en disponibilité pour convenances personnelles d’une institutrice primaire.

- Une institutrice primaire, du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009.

25. Personnel enseignant – Demande d’interruption de carrière à temps partiel de deux institutrices maternelles – Ratification.

- Une institutrice maternelle, du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009.
- Une institutrice maternelle, du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009.

26. Approbation du projet de procès-verbal de la séance à huis clos du 24 avril 2008.

Le Secrétaire communal,

P. BLONDEAU